

**GOLF**  
**BROCHURE JO 3283**  
**Convention Collective Nationale du 13 juillet 1998**

**Avenant Numéro 44 du 16 Septembre 2009 portant modification de la grille de classification des emplois incluse dans l'article 10.1 du chapitre X « Classification et salaires » de la Convention Collective Nationale du Golf du 13 juillet 1998**

**PREAMBULE**

Le présent avenant conclu à la suite des négociations du 16 Septembre 2009 complète la grille de classification des emplois et la grille des emplois repères de la *Convention Collective Nationale du Golf*.

**ARTICLE 1 :**

*La grille de classification des emplois prévue dans l'article 10.2. de la Convention Collective Nationale du Golf est supprimée et remplacée comme suit*

<i>Groupes</i>	<i>Définitions générales</i>	<i>Définitions complémentaires</i>	<i>Exemples de compétences acquises par diplôme ou expérience professionnelle</i>
<b>GRUPE I</b> Employés Ouvriers	Exécution de tâches prescrites n'exigeant pas d'adaptation à l'emploi.	Effectue des tâches dont les conditions d'exécution sont indiquées par un responsable.	Sans formation spécifique Ou sans expérience professionnelle
<b>GRUPE II</b> Employés Ouvriers	Exécution avec délégation de tâches prescrites exigeant une adaptation à l'emploi de courte durée.	Effectue sous le contrôle d'un responsable des tâches dont les conditions d'exécution peuvent comporter une part limitée d'initiative.	CAP BEP CS jardinier de golf CS mécanicien de golf ou expérience professionnelle équivalente
<b>GRUPE III</b> Employés Ouvriers	Exécution avec délégation de tâches prescrites exigeant une formation préalable et une adaptation à l'emploi.	Effectue sous le contrôle d'un responsable des tâches dont les conditions d'exécution peuvent comporter une part d'initiative.	Compétences confirmées ou supérieures à celles du Groupe 2 ou équivalentes

<b>GROUPE IV</b> Techniciens	Prise en charge d'un ensemble de tâches ou d'une fonction par délégation comportant une responsabilité technique : choix entre un nombre limité de modes d'exécution et de succession d'opérations ; possibilité d'emploi de moyens et de méthodes complexes.	Effectue sous le contrôle d'un responsable des tâches complexes avec l'initiative des conditions d'exécution ce qui induit un contrôle discontinu de son activité et la nécessité de rendre compte dès la décision prise.	BAC BTA BEES Golf 1 <sup>er</sup> degré Brevet Professionnel JEPS B.T. mécanicien TH Jardinier de golf Spécialisé T.H. intendant de terrain Ou expérience professionnelle équivalente
<b>GROUPE V</b> Techniciens Agents de maîtrise	Responsable de mission chargé d'un ensemble de tâches ou d'une fonction par délégation : choix entre un nombre important de modes d'exécution et de succession d'opérations ; emploi de moyens et de méthodes complexes et nombreux.	Assure la responsabilité d'un service ou d'une mission et/ou l'organisation du travail d'une ou plusieurs personnes ce qui induit un contrôle discontinu de son activité et l'obligation de rendre compte régulièrement à des périodes non déterminées ; bénéficie d'une autonomie technique définie et encadrée sous contrôle d'une autorité hiérarchique et / ou fonctionnelle.	BTS DUT TH Intendant de terrain ou équivalent BEES Golf 2 <sup>ème</sup> degré DUT GEA Golf Diplôme d'Etat (DE) spécialisé perfectionnement sportif mention golf Ou expérience professionnelle équivalente
<b>GROUPE VI</b> Cadres	Direction d'un secteur d'activité sous le contrôle de la direction du golf Ou Direction de golf.	Assume la responsabilité de la réalisation des objectifs fixés par une autorité hiérarchique supérieure ; bénéficie d'une autonomie technique totale ; a un pouvoir de choix et de décision pour tout ce qui concerne la réalisation, le suivi et le contrôle des actions décidées par une autorité supérieure.	Diplôme d'Etat Supérieur (DES) spécialisé perfectionnement sportif mention golf  Compétences confirmées ou supérieures à celles du Groupe 5 ou équivalentes
<b>GROUPE VII</b> Cadres	Direction avec délégation de responsabilité émanant des instances statutaires de l'association ou de l'entreprise.  A la charge de proposer les moyens de mise en œuvre et de prendre les mesures d'application après accord.	Arrête les objectifs et les moyens avec les instances statutaires et en assure la réalisation ; a un pouvoir de choix et de décision pour tout ce qui concerne les mesures d'application, la réalisation, le suivi et le contrôle des actions décidées par une autorité supérieure.	Compétences confirmées ou supérieures à celles du Groupe 6 ou équivalentes

<b>HORS GROUPE</b>	Mandataires sociaux, directeurs généraux.
------------------------	---

**N.B. : Les diplômes ou expériences professionnelles cités en exemples concernent l'ensemble des professions présentes dans les entreprises relevant de la présente convention ; cette liste n'est pas exhaustive.**

**ARTICLE 2 :**

La grille des emplois repères prévue dans l'article 10.2. de la Convention Collective Nationale du Golf est supprimée et remplacée comme suit

<i>Emplois repères</i>					
<i>Entretien de terrain</i>	<i>Accueil et animation</i>	<i>Administration Services généraux</i>	<i>Enseignement</i>	<i>Boutique</i>	<i>Bar Restaurant</i>
- Ouvrier jardinier - Practiceman	- Personnel d'accueil - Caddy master - Starter - Commissaire de parcours	- Femme de ménage		- Vendeur	- Plongeur - Commis de cuisine - Serveur - Commis de salle
- Ouvrier jardinier - Jardinier de golf - Mécanicien de golf - Fontainier	- Personnel d'accueil - Animateur de garderie - Animateur de parcours	- Aide comptable		- Vendeur	- Commis de cuisine - Barman - Serveur - Chef de partie
- Jardinier de golf - Jardinier spécialisé - Mécanicien de golf - Fontainier - Responsable entretien terrain	- Personnel d'accueil - Responsable d'accueil - Animateur de garderie	- Comptable 1er échelon - Secrétaire comptable - Responsable des services généraux	- Enseignant de golf	- Vendeur - Responsable boutique	- Premier de cuisine - Chef de rang - Chef de partie - Second de cuisine
- Jardinier spécialisé - Intendant de terrain d'une micro ou d'une petite structure - Intendant de terrain adjoint d'une structure standard	- Responsable d'équipe d'accueil	- Comptable 2ème échelon - Directeur de golf d'une micro structure - Adjoint de direction d'une petite structure	- Enseignant de golf - Entraîneur de club	- Responsable boutique - Gestionnaire boutique	- Chef de cuisine - Chef de rang - Responsable de salle - Maître d'hôtel
- Intendant de terrain d'une petite structure - Intendant de terrain adjoint d'une structure standard- - Intendant de terrain d'une structure standard à délégation strictement limitée	- Responsable d'équipe d'accueil et de gestion sportive	- Directeur –adjoint de golf - Directeur de golf d'une petite structure - Adjoint de direction d'une structure standard	- Enseignant de golf - Responsable enseignement - Entraîneur de club - Entraîneur de haut niveau	- Gestionnaire boutique	- Responsable restauration - Maître d'hôtel - Chef de cuisine - Directeur de restauration

- Intendant de terrain d'une structure standard - Surintendant de terrain		- Directeur de golf d'une structure standard	- Responsable enseignement - Entraîneur de club - Entraîneur de haut niveau		Directeur de restauration
- Surintendant de terrain		- Directeur de golf	- Entraîneur de haut niveau		

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant s'appliquera à l'ensemble des entreprises figurant dans le champ d'application conventionnel, dès la date de publication de l'arrêté d'extension.

**ARTICLE 4 : Dépôt**

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt et d'une demande d'extension. Il fera l'objet d'un dépôt auprès des services centraux du Ministère chargé du travail, à la Direction des relations du travail.

**Fait à Paris, le 16 Septembre 2009**

Fait en douze exemplaires originaux.

**SIGNATURE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

<b>CFDT</b>  Nom : Bruno PLACZEK	<b>CFE - CGC</b>  Nom : Patrice BERNARD	<b>CFTC</b>  Nom : Yves BECHU
<b>CGT</b>  Nom : Joël COLPIN	<b>CGT - FO</b>  Nom : Yann POYET	
<b>GFGA</b>  Nom : Patrick FARMAN	<b>GGGF</b>  Nom : Philippe WIBAUX	